



Registre des intérêts

Nom : CUEREL

Prénom : Julien

Groupe : UDC

	Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007	Intérêts
Obligation de signaler les liens d'intérêts	<p>Art. 8</p> <p>¹En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :</p> <p>a) ses activités professionnelles ;</p> <p>b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;</p> <p>c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;</p> <p>d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;</p> <p>e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.</p> <p>²Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>³Le secret professionnel est réservé.</p>	<p>Gérant de Fiduciaire Cuérel Sàrl.....</p> <p>Président du CA de CABB SA (chauffage à Bois).....</p> <p>Secrétaire/trésorier des Fondations de soutien en faveur de l'Hôpital d'Orbe, en faveur des Hôpitaux de St-Loup et d'Orbe et en faveur et en Faveur des Hôpitaux de St-Loup, Orbe et La Vallée</p> <p>Membre du conseil de la CCAVS et CCAF pour l'UCV</p> <p>CA de Maison du Nord Vaudois SA.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Syndic de la Commune de Baulmes.....</p> <p>Comité de l'Union des communes vaudoises</p> <p>Commission consultative de circulation routière</p> <p>Commission consultative Asile</p> <p>Commission évaluation PC familles</p> <p>Commission consultative DIS</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Publication et registre des liens d'intérêts	<p>Art. 9</p> <p>¹Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.</p> <p>²Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.</p>	

Lieu et date :

Baulmes, 8 janvier 2019

Signature :